



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2013

	SEANCE DU 3^{ème} TRIMESTRE 2013
DATE ET HEURE DE LA REUNION	Réunion du Mardi 24 Septembre 2013 à 16 heures
LIEU DE LA REUNION	Salle de Délibérations
PRESIDENCE	Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire

Le Maire a ouvert la séance à 16 H 15 mn.

Madame Liliane LOUIS MARIE procède à l'appel nominatif des Conseillers, informe le Maire que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement.

Les conseillers présents formant la majorité en exercice lesquels sont au nombre de quarante cinq, conformément aux articles L. 2121.15 – L. 2121-17 du Code général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Catherine RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée comme secrétaire pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Puis l'Assemblée a délibéré sur les affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

N° 2013-193/DGS-DAL-SE	Préparation des Elections de 2014.
N° 2013-194/CDM	Repartition des fonds CNES-MISSION GUYANE / VILLE DE CAYENNE 2013.
N° 2013-195/DGS-SC	Kayenn Jazz Festival 2013.
N° 2013-196/DGSA-SAS	Remise de prix aux élèves de CM2
N° 2013-197/DGSA-SPO	Tarifification des activités extrascolaires de l'Ecole Municipale des Sports (EMS).
N° 2013-198/DGSA-SPO	Actualisation du règlement intérieur du stade de Baduel.
N° 2013-199/DGSA-SPO	Validation des actions sportives 2013, financées dans le cadre de la Convention CNES MISSION Guyane.
N° 2013-200/DGSA-SPO	Réhabilitation du stade scolaire-Guyane, Base Avancée 2014-2016 (Phase 1).
N° 2013-201/DGSA-SPO	Guyane, Base Avancée 2014-2016 : Maitrise d'œuvre pour la phase 1 de la réhabilitation du stade scolaire.
N° 2013-202/DGS-PIT	Nomination des 12 élus membres du Comité de direction de l'Office de Tourisme.

N° 2013-203/DGS-PIT	Ventilation de l'enveloppe CNES.
N° 2013-204/DPDRU	Approbation du projet de plateau sportif Serge Marigard, section 3 du PDRU Mirza-Médéan-Floralies.
N° 2013-205/DST	Elaboration du Registre Unique de Santé et Sécurité au Travail (R.U.S.S.T.)
N° 2013-206/ST-DA	Création d'une zone de publicité sur l'enceinte extérieure du stade de Baduel
N° 2013-207/ST-DA	Approbation de travaux de busage des secteurs Ampigny et Pasteur.
N° 2013-208/ST-DA	Approbation des travaux de rénovation de la toiture de l'Hôtel de Ville.
N° 2013-209/ST-DA	2 ^{ème} Edition de Cayenne à la Conquête du ciel et des étoiles.
N° 2013-210/ST-DA	Modification des références cadastrales tenant compte de la division parcellaire sur le foncier du Mont-Baduel, nécessaire à la mise en œuvre effective du Bail Emphytéotique Administratif.
N° 2013-211/ST-DA	Cession par bail emphytéotique d'un terrain communal au profit de l'Association Eclaireurs et Eclaireuses de France en Guyane.
N° 2013-212/ST-DA	Exonération taxe d'occupation du domaine public pour le restaurant « La Casa » représenté par Monsieur Olivier CARASSO.
N° 2013-213/ST-DA	Aquisition des 3 salles de classes constituant l'extension de l'école Colibris et de l'assiette foncière correspondant à la parcelle BM n° 509.
N° 2013-214/ST-DA	Approbation du reclassement d'un tronçon de la Route Départementale n° 17 dans la voirie communale (de l'avenue De Gaulle au Rond-point de Mirza).
N° 2013-215/ST-DA	Mise en œuvre d'une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section AX n° 88 et 14 au profit de Mme Veuve LOE-MIE Jean.
N° 2013-216/ST-DA	Aliénation d'un terrain communal section BS n° 702 de QUATRE CENT SOIXANTE DIX METRES CARES (470 m ²), sis à la cité Mortin, au profit de Mme BEAUREGRAD Helga et Monsieur RINGUET Jean-Paul. (Retiré par le Maire)
N° 2013-217/ST-DA	Aliénation d'un terrain communal cadastré section AL n° 182 de QUATRE CENT QUATRE VINGT CINQ METRES CARRÉS (485 m ²), sis à la cité Thémire, au profit de Monsieur Hugues DJIMI.



PREPARATION DES ELECTIONS DE 2014.

RAPPORT N° 2013-193/DGS-DAL-SE

LE CONSEIL MUNICIPAL

EMET un avis favorable pour le recours au dispositif pour les opérations de libellé, de mise sous pli de la propagande et des bulletins de vote destinés aux électeurs de la Ville de Cayenne.

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention.

REPARTITION DES FONDS CNES-MISSION GUYANE / VILLE DE CAYENNE 2013.

RAPPORT N° 2013-194/CDM

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE l'octroi de subventions susmentionnées aux associations et porteurs de projets inscrits dans le tableau à la hauteur des montants déterminés pour une somme totale de CENT SOIXANTE QUINZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX EUROS (175 870,00 €).

APPROUVE l'octroi des subventions aux associations.

AUTORISE la mise en œuvre des actions inscrites dans le tableau présenté dans le dossier pour un montant total de TRENTE NEUF MILLE CENT EUROS (39 100,00 €).

APPROUVE la réalisation des actions proposées.

KAYENN JAZZ FESTIVAL 2013.

RAPPORT N° 2013-195/DGS-SC

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le coût des stands de vente qui sera appliqué pour le Kayenn Jazz Festival au Jardin Botanique les 11, 12 et 13 octobre 2013 :

DESIGNATION	PRIX /3 jours
Stand de consommation avec terrasse	700,00 €
Stand de glaces et confiseries	300,00 €
Stand de photo	150,00 €
Stand d'artisanat	Gratuit

Le prix de vente des casquettes de la Kayenn Jazz Boutique

DESIGNATION	PRIX / ARTICLE
Casquette	7,00 €

REMISE DE PRIX AUX ELEVES DE CM2

RAPPORT N° 2013-196/DGSA-SAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à valider la création d'une ligne budgétaire « Mécénat ».

TARIFICATION DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS).

RAPPORT N° 2013-197/DGSA-SPO

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les propositions tarifaires suivantes, pour l'inscription à l'Ecole Municipale des Sports.

Paliers	Revenus annuels des parents	Tarifs
Palier 1	0-13 500 €	25 €
Palier 2	13 501 € à 26 000 €	50 €
Palier 3	> 26 000 €	80 €

- 1^{er} enfant : 100%
- 2^{ème} enfant : -25%
- 3^{ème} enfant : -50% pour chaque enfant à partir du 3^{ème}

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU STADE DE BADUEL.

RAPPORT N° 2013-198/DGSA-SPO

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du stade de Baduel.

AUTORISE Madame Le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à l'exécution de la présente délibération.

VALIDATION DES ACTIONS SPORTIVES 2013, FINANCEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CNES MISSION GUYANE.

RAPPORT N° 2013-199/DGSA-SPO

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le tableau du financement suivant, relatif à la participation du CNES et de la ville, aux opérations relevant de la Direction des sports de Cayenne :

Sport			
MANIFESTATION	DATE	COÛT GLOBAL	PART CNES (50 %)
La Marche de l'Épiphanie	4 janvier	3 000 €	1 500 €
Triathlon Relais des Ecoles	24 mai	1 200 €	600 €
Pac'au sport	2 au 12 avril	1 000 €	500 €
Grand prix cycliste de la Ville de Cayenne	14 juillet	4 000 €	2 000 €
<i>Animation des vacances</i> Cayenne Podium Vacances	Juillet/août	7 000 €	3 500 €
Cayenne Beach Village		3 500 €	1 750 €
Tour de Guyane Village du tour	17 au 25 août	16 500 €	8 250 €
Mois de la ville	Octobre	37 000 €	16 500 €
Corrida de la Saint Sylvestre	27 Décembre	10 000 €	5 000 €
Part total subventionnée par le CNES		40 000,00 €	

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

REHABILITATION DU STADE SCOLAIRE-GUYANE, BASE AVANCEE 2014-2016 (PHASE 1).

RAPPORT N° 2013-200/DGSA-SPO

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL RELATIF A LA PHASE 1 DE LA REHABILITATION DU STADE SCOLAIRE DANS LE CADRE DU PROJET «GUYANE BASE AVANCEE 2014-2016» :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU STADE SCOLAIRE		
Origine du financement	Montants en €	% du total
Financeurs		
Conseil Régional	1 300 000,00 €	43%
CNES	290 000,00 €	10%
FAFA	60 000,00 €	2%
FEDER (PO 2007/2013: 100 000, 00 €) et (PO 2014/2020: 450 000, 00 €)	550 000,00 €	18%
Sous Total	2 200 000,00 €	73%
Autofinancement		
Fonds propres	800 000,00 €	27%
TOTAL	3 000 000,00 €	100%

DECIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal Chapitre : 20 - Art : 2031 - fonction 411 et Chapitre : 21 - Art : 21318 - Fonction 411 OP: 220.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

GUYANE, BASE AVANCEE 2014-2016 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA PHASE 1 DE LA REHABILITATION DU STADE SCOLAIRE.

RAPPORT N° 2013-201/DGSA-SPO

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE du lancement de la phase 1 de la réhabilitation stade scolaire dans le cadre du projet « Guyane Base Avancée 2014-2016 »

AUTORISE le lancement de la consultation en vu de désigner un maître d'œuvre.

DECIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal Chapitre : 20 - Art : 2031 - fonction 411.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

NOMINATION DES 12 ELUS MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME.

RAPPORT N° 2013-202/PIT

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSE

Membres titulaires :

- 1- Serge BAFAU
- 2- Sandra TROCHIMARA
- 3- Sau Wah LING
- 4- Julner BELIZAIRE
- 5- Marie-Laure PHINERA-HORTH
- 6- Georgina CHIN TEN FUNG
- 7-Alain CHAUMET

Membres suppléants :

- 1- Gisèle GRAMBIN épouse JEAN-LOUIS
- 2- Jean-Marc AMBROISE
- 3- Jean LAQUITAINE
- 4- Catherine RENARD
- 5-Maryse LUPON

APPROUVE les douze membres désignés au sein du Conseil Municipal pour la durée de leur mandat.

AUTORISE le Maire à signer les actes administratifs et comptables se rapportant à cette affaire.

VENTILATION DE L'ENVELOPPE CNES.

RAPPORT N° 2013-203/PIT

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la ventilation de l'enveloppe CNES pour le Point Informations Touristiques à hauteur de QUARANTE MILLE EUROS (40 000 €).

APPROBATION DU PROJET DE PLATEAU SPORTIF SERGE MARIGARD, SECTION 3 DU PDRU MIRZA-MEDEAN-FLORALIES.

RAPPORT N° 2013-204/DPDRU

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le projet de plateau sportif du secteur 3 du PDRU : plan masse, estimation financière et financement prévisionnel.

APPROUVE la dénomination de l'équipement « Plateau sportif Serge Marigard ».

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ELABORATION DU REGISTRE UNIQUE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (R.U.S.S.T.)

RAPPORT N° 2013-205/DST

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'élaboration du R.U.S.S.T.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre le R.U.S.S.T. de la collectivité municipale et à prescrire sa mise à jour annuellement.

CREATION D'UNE ZONE DE PUBLICITE SUR L'ENCEINTE EXTERIEURE DU STADE DE BADUEL

RAPPORT N° 2013-206/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la pose de supports publicitaires type panneaux 4X3 sur l'enceinte extérieure du stade de Baduel.

DECIDE du principe de la mise à disposition à titre onéreux par le biais de procédures locatives de ces espaces à des afficheurs ou à des publicitaires.

AUTORISE Madame Le Maire de la ville de Cayenne à signer tout document relatif à l'application de cette délibération.

APPROBATION DE TRAVAUX DE BUSAGE DES SECTEURS AMPIGNY ET PASTEUR.

RAPPORT N° 2013-207/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le programme d'études et de travaux de réalisation du busage des secteurs Ampigny et Pasteur à hauteur de 4 380 600 euro et d'inscrire cette somme au prochain exercice budgétaire.

AUTORISE Madame le Maire à rechercher des aides financières pour le financement des travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

APPROBATION DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE L'HOTEL DE VILLE.

RAPPORT N° 2013-208/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le dossier technique élaboré par la Direction de l'Aménagement.

APPROUVE les travaux de rénovation de la toiture et du parquet (salle de délibération) à hauteur de 312 012,40 euro et d'inscrire cette somme au prochain exercice budgétaire.

AUTORISE Madame le Maire à rechercher des aides financières pour le financement des travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents engageant la ville sur ce dossier.

2^{EME} EDITION DE CAYENNE A LA CONQUETE DU CIEL ET DES ETOILES.

RAPPORT N° 2013-209/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la réalisation de Cayenne à la conquête du ciel et des étoiles 2013.

APPROUVE l'estimation prévisionnelle d'un montant de DIX MILLE EUROS (10 000€).

DECIDE que les crédits sont inscrits au budget communal chapitre 011 – article 6232 - fonction 12.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de la 2^{ème} édition de Cayenne à la conquête du ciel et des étoiles, tel que définit.

Origine du financement	Montants en €	% du total
Aides publiques		
TOTAL aides publiques		
Autres Mécénat	7 000€	70%
Autofinancement		
Fonds propres	3 000€	30%
TOTAL	10 000€	100 %

AUTORISE le Maire à signer tous les documents engageant la Municipalité sur cette manifestation.

AUTORISE le Maire à rechercher les financements d'autres partenaires.

MODIFICATION DES REFERENCES CADASTRALES TENANT COMPTE DE LA DIVISION PARCELLAIRE SUR LE FONCIER DU MONT-BADUEL, NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF.

RAPPORT N° 2013-210/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la modification du terrain d'assiette de la mise en œuvre du BEA sur le Mont-Baduel au regard des découpages parcellaires, intervenus à postériori de l'approbation du principe de ce type de montage administratif.

DECIDE la modification du terrain d'assiette du BEA sur le Mont-Baduel portant sur les parcelles cadastrées BR 58, BR 59, BR 60, BR 62, BR 63 , BR 943, BR 944, BR 902, BR 446.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

CESSION PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ECLAIREURS ET ECLAIREUSES DE FRANCE EN GUYANE.

RAPPORT N° 2013-211/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la cession par Bail emphytéotique au profit de l'Association Eclaireuses et Eclaireurs de France en Guyane, du terrain cadastré section AK n° 682, 684 mesurant respectivement QUATRE VINGT DOUZE METRES CARRES (92 m²) et TROIS CENT DIX NEUF METRES CARRES (319 m²), à l'euro symbolique pour une durée de SOIXANTE DIX ANS (70 ans).

DECIDE que le transfert de propriété est effectif à compter de la présente délibération.

Cette délibération complète et remplace celle prise précédemment en ce qui concerne les références cadastrales et les superficies des parcelles concernées.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

EXONERATION TAXE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE RESTAURANT « LA CASA » REPRESENTÉ PAR MONSIEUR OLIVIER CARASSO.

RAPPORT N° 2013-212/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public à Mr Olivier CARASSOU, gérant du restaurant glacier la CASA pour une **durée de vingt-deux ans (22 ans) à compter de l'année 2013.**

Cette exonération est rigoureusement attribuée au droit de l'établissement « LA CASA » par le gérant, Monsieur Olivier CARASSO. Elle ne pourra être transférée à aucune société, compagnie ou personne en cas de cessation du fond de commerce et sans autorisation de la Ville de Cayenne.

AQUISITION DES 3 SALLES DE CLASSES CONSTITUANT L'EXTENSION DE L'ECOLE COLIBRIS ET DE L'ASSIETTE FONCIERE CORRESPONDANT A LA PARCELLE BM N° 509.

RAPPORT N° 2013-213/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE L'acquisition des 3 salles de classe du groupe scolaire Colibri et de leur assiette foncière au prix fixé par la SIGUY qui est celui du coût de la réalisation des travaux, s'élevant à TROIS CENT SOIXANTE CINQ MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE EUROS et DOUZE Centimes (365 472,12 euros) .

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

APPROBATION DU RECLASSEMENT D'UN TRONÇON DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 17 DANS LA VOIRIE COMMUNALE (DE L'AVENUE DE GAULLE AU ROND-POINT DE MIRZA).

RAPPORT N° 2013-214/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE le reclassement du tronçon de la RD n°17, allant de l'avenue Général de Gaulle au Rond-point de Mirza, dans la voirie communale.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

MISE EN ŒUVRE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION AX N° 88 ET 14 AU PROFIT DE MME VEUVE LOE-MIE JEAN.

RAPPORT N° 2013-215/ST-DA

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE :

- De consentir la servitude de passage, d'une largeur maximale de 6 mètres, sur les parcelles cadastrées section AX n° 88 et AX n° 14, sollicitée par Mme Veuve LOE-MIE Jean, auprès de la Ville de Cayenne,

- De conclure à cet effet un acte notarié de servitude de passage.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.